



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 13/2020

Objet du préavis

Comptes 2019

Table des matières

1.	Objet du préavis	3
2.	Analyses.....	4
2.1.	Analyse des charges de fonctionnement.....	4
2.1.1.	Charges maîtrisables	4
2.1.2.	Charges non maîtrisables	8
2.1.3.	Charges internes.....	11
2.2.	Analyse des charges – Récapitulatif	13
2.3.	Analyse des revenus.....	14
2.3.1.	Revenus fiscaux.....	14
2.3.2.	Revenus non fiscaux.....	20
2.3.3.	Revenus internes	22
2.4.	Analyse des revenus – Récapitulatif.....	24
2.5.	Analyse des charges et des revenus – Récapitulatif	26
2.6.	Autofinancement.....	27
3.	Commentaires.....	28
3.1.	Chapitre 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE	28
3.2.	Chapitre 2 : FINANCES	29
3.3.	Chapitre 3 : DOMAINES ET BÂTIMENTS	30
3.4.	Chapitre 4 : TRAVAUX	32
3.5.	Chapitre 5 : INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	33
3.6.	Chapitre 6 : POLICE	33
3.7.	Chapitre 7 : SÉCURITÉ SOCIALE	34
3.8.	Chapitre 8 : SERVICES INDUSTRIELS.....	34
4.	Conclusions.....	35

Il est à noter que le budget 2019 voté a été complété d'une série de crédits complémentaires présentée au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en Fr.)	Impact sur le total des revenus (en Fr.)	Impact sur le résultat (en Fr.)
Crédits complémentaires adoptés par la Conseil communal lors de la séance du 3 octobre 2019	200'000.00	30'000.00	170'000.00
Montants selon budget 2019 voté par le Conseil communal lors de la séance du 12 décembre 2019	46'089'401.00	45'719'937.00	369'464.00
Budget 2019 après crédits complémentaires	46'289'401.00	45'749'937.00	539'464.00

Ainsi, le budget 2019 corrigé des demandes de crédits complémentaires, prévoit un excédent de charges (déficit) de l'ordre de Fr. 540'000.—.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits complémentaires sur le budget 2019, car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

2. Analyses

2.1. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité bénéficie d'une véritable influence et peut ainsi prendre les mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2019 et le budget 2019 y compris les crédits complémentaires (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	11'270'443.20	11'491'100.00	- 220'656.80	- 1.92 %
Biens, services et marchandises	9'754'380.12	10'023'634.00	- 269'253.88	- 2.69 %
Aides et subventions	3'382'419.23	3'528'083.00	- 145'663.77	- 4.13 %
Total des charges maîtrisables	24'407'242.55	25'042'817.00	- 635'574.45	- 2.54 %

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2019 et les comptes 2018 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	11'270'443.20	11'114'015.55	156'427.65	1.41 %
Biens, services et marchandises	9'754'380.12	8'987'225.19	767'154.93	8.54 %
Aides et subventions	3'382'419.23	2'776'179.86	606'239.37	21.84 %
Total des charges maîtrisables	24'407'242.55	22'877'420.60	1'529'821.95	6.69 %

Il est intéressant de constater que par rapport au budget 2019 (y compris les crédits complémentaires) les charges maîtrisables ont diminué de Fr. 635'000.— soit une baisse de 2.5 %.

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et personnel diminuent de 1.9 % par rapport au budget 2019 (y compris les crédits complémentaires) et augmentent de 1.4 % par rapport aux comptes 2018.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous constatons qu'ils sont en baisse de 2.6 % par rapport au budget 2019 (y compris les crédits complémentaires) et en hausse de 8.5 % par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

Pour terminer, les charges relatives aux aides et subventions sont en diminution de 4.1 % par rapport au budget 2019 (y compris les crédits complémentaires) et en forte progression de 21.8 % par rapport aux comptes 2018.

2.1.1.1. Autorités et personnel

Par rapport au budget, les charges relatives aux autorités et au personnel sont inférieures de 1.9 %. Cet écart est principalement dû à la non utilisation du budget destiné à la mesure de réinsertion professionnelle « Prolog-Emploi ».

2.1.1.2. Achats de biens, services et marchandises

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont en diminution de 2.6 % par rapport au budget 2019 (y compris les crédits complémentaires) et en progression de 8.5 % par rapport aux comptes de l'année 2018.

La diminution de l'ordre de Fr. 269'000.— par rapport au budget de l'année 2019 provient pour l'essentiel des postes suivants :

Imprimés et fournitures de bureau	Fr. - 39'000.—
Achats mobiliers, machines et véhicules	Fr. - 16'000.—
Achat eau, énergie, combustible	Fr. - 42'000.—
Autres fournitures	Fr. - 136'000.—
Entretien du patrimoine, loyer, fermage	Fr. 186'000.—
Frais de réceptions et manifestations	Fr. - 27'000.—
Honoraires et prestation de service	Fr. - 166'000.—
Divers	Fr. - 29'000.—
Total	Fr. - 269'000.—

2.1.1.3. Aides et subventions

Les principales aides et subvention sont, quant à elles, en diminution par rapport au budget 2019 (y compris les crédits complémentaires) (- 5.2 %) et en progression par rapport aux comptes de l'année 2018 (+ 25.1 %).

Cette baisse par rapport au budget est principalement due à une diminution de notre participation au financement des transports publics y compris notre ligne de bus urbain.

La participation communale prévue pour la subvention aux abonnements de la ligne de bus urbain n'a été que partiellement utilisée.

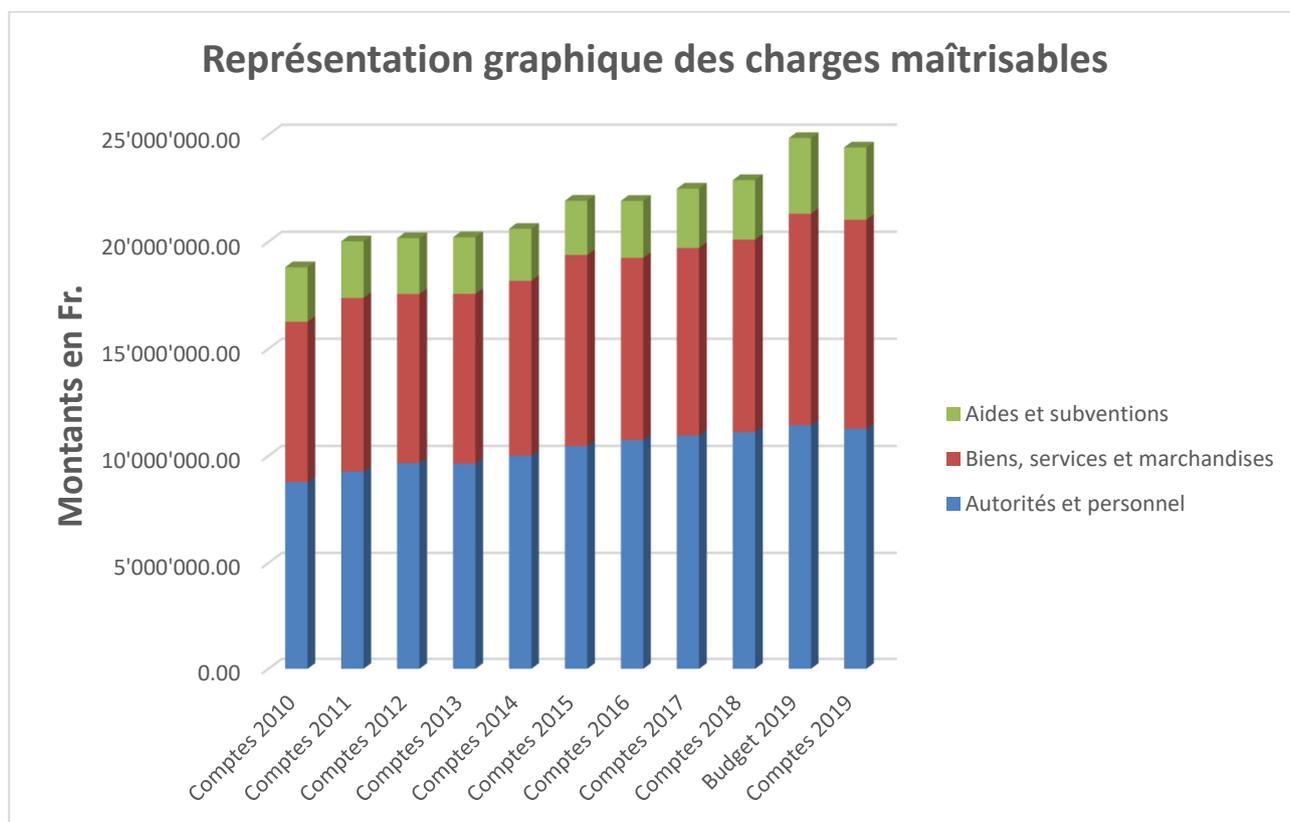
Tableau comparatif des principales charges aides et subventions entre les comptes 2019 et le budget 2019 y compris les crédits complémentaires (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	Ecart (en %)
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y.c. l'ASAP)	651'109.28	669'080.00	- 17'970.72	- 2.69 %
Participation aux transports publics	833'285.10	865'321.00	- 32'035.90	- 3.70 %
Ligne de bus urbain	384'332.70	432'500.00	- 48'167.30	- 11.14 %
Aides individuelles prévoyance sociale	66'566.55	96'662.00	- 30'095.45	- 31.13 %
AVASAD, aides et soins à domicile	893'872.00	923'020.00	- 29'148.00	- 3.16 %
Total	2'829'165.63	2'986'583.00	- 157'417.37	- 5.27 %

Tableau comparatif des principales charges aides et subventions entre les comptes 2019 et les comptes 2018 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart	Ecart (en %)
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y.c. l'ASAP)	651'109.28	502'223.31	148'885.97	29.65 %
Participation aux transports publics	833'285.10	808'941.95	24'343.15	3.01 %
Ligne de bus urbain	384'332.70	8'479.80	375'852.90	4432.33 %
Aides individuelles prévoyance sociale	66'566.55	67'496.30	- 929.75	- 1.38 %
AVASAD, aides et soins à domicile	893'872.00	874'294.00	19'578.00	2.24 %
Total	2'829'165.63	2'261'435.36	567'730.27	25.10 %

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2010



2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales et des associations intercommunales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2019 et le budget 2019 y compris les crédits complémentaires (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	389'279.38	444'860.00	- 55'580.62	- 12.49 %
Amortissements	3'391'044.38	3'320'140.00	70'904.38	2.14 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	15'348'837.96	15'222'469.00	126'368.96	0.83 %
Total des charges non maîtrisables	19'129'161.72	18'987'469.00	141'692.72	0.75 %

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2019 et les comptes 2018 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	389'279.38	417'705.83	- 28'426.45	- 6.81 %
Amortissements	3'391'044.38	3'846'205.46	- 455'161.08	- 11.83 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	15'348'837.96	14'491'450.70	857'387.26	5.92 %
Total des charges non maîtrisables	19'129'161.72	18'755'361.99	373'799.73	1.99 %

2.1.2.1. Intérêts passifs

Nous observons une diminution de 12.4 % des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2019 (y compris les crédits complémentaires) et de 6.8 % par rapport aux comptes 2018.

Ces baisses s'expliquent pour l'essentiel par le fait que durant l'année 2019, malgré une légère progression de l'endettement communal, notre Commune a été en mesure de négocier de nouveaux emprunts à des conditions extrêmement intéressantes.

2.1.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en augmentation de 2.1 % par rapport au budget 2019 et en diminution de 11.8 % par rapport aux comptes 2018. Cette augmentation par rapport au budget provient de la prise en compte d'un amortissement supplémentaire de Fr. 100'000.— lors du bouclage des comptes de l'exercice 2019, ainsi d'une diminution des défalcons sur impôts.

La diminution de l'ordre de Fr. 455'000.— par rapport aux comptes 2018 provient pour l'essentiel d'investissements totalement amortis au bouclage des comptes de l'exercice 2018, d'une diminution des défalcons sur impôts, compensée par de nouveaux amortissements sur des préavis terminés.

2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Tableau comparatif des principales charges remboursements, participations et subventions à des collectivités entre les comptes 2019 et le budget 2019 y compris les crédits complémentaires (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Ecarts	Ecarts (en %)
Alimentation du fonds de péréquation	4'726'024.00	4'726'025.00	- 1.00	0.00 %
Participation communale à l'ASIPE	3'736'712.55	3'811'737.00	- 75'024.45	- 1.97 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	664'865.90	664'865.00	0.90	0.00 %
Total	9'127'602.45	9'202'627.00	- 75'024.55	- 0.82 %

Tableau comparatif des principales charges remboursements, participations et subventions à des collectivités entre les comptes 2019 et les comptes 2018 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecarts	Ecarts (en %)
Alimentation du fonds de péréquation	4'726'024.00	4'353'617.00	372'407.00	8.55 %
Participation communale à l'ASIPE	3'736'712.55	3'540'319.65	196'392.90	5.55 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	664'865.90	552'377.35	112'488.55	20.36 %
Total	9'127'602.45	8'446'314.00	681'288.45	8.07 %

2.1.2.3.1. Charges péréquatives – Récapitulatif

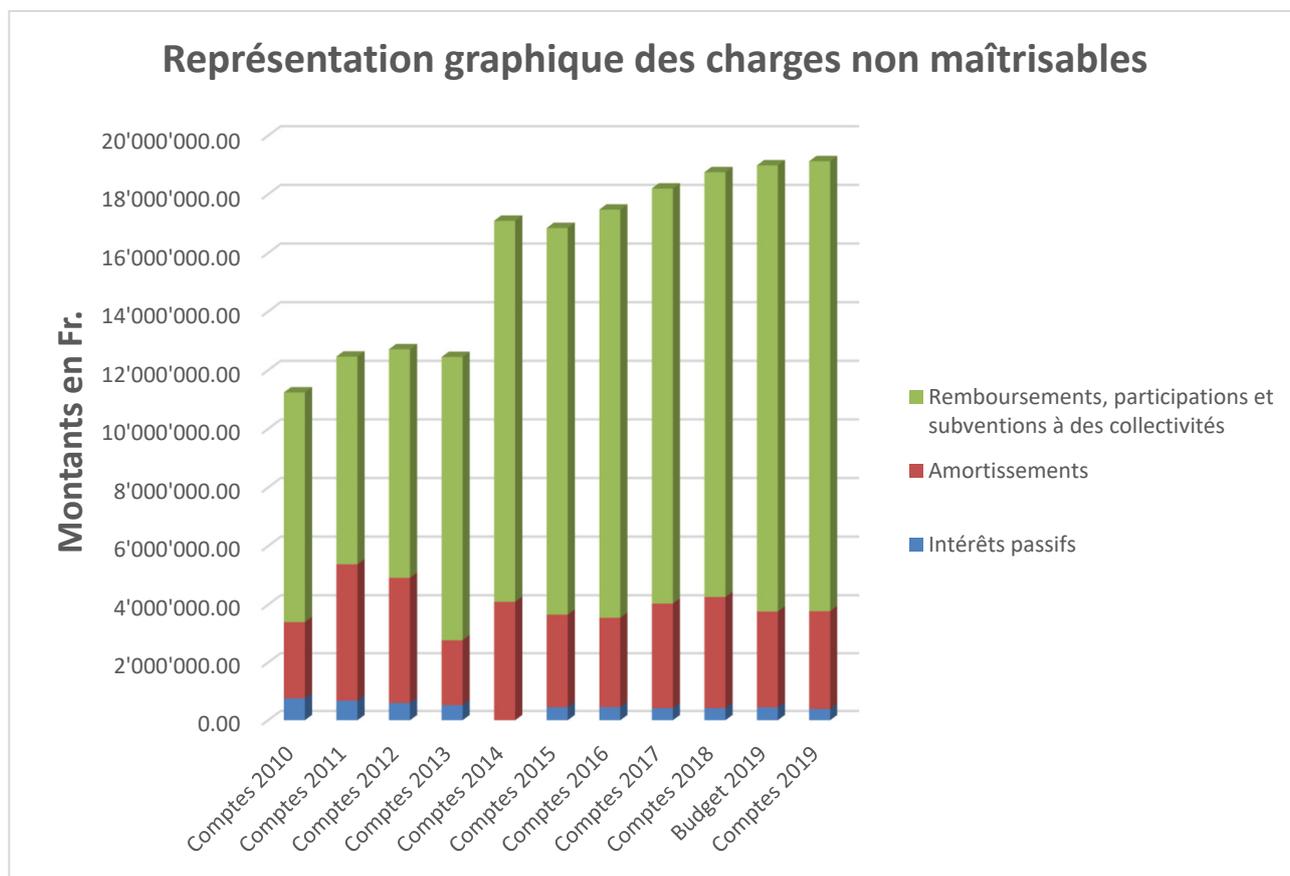
Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2019

Régimes	Montant acomptes 2019	Résultat décompte définitif 2018	Montant net sur 2019	Budget 2019 (sans crédit suppl.)	Ecart (en Fr.)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	4'726'024.00	378'799.00	5'104'823.00	4'726'025.00	378'798.00	8.02 %
Retour fonds de péréquation	- 9'325'069.00	- 833'210.00	- 10'158'279.00	- 9'325'069.00	- 833'210.00	8.94 %
Dépenses thématiques	- 1'360'751.00	109'605.00	- 1'251'146.00	- 1'360'751.00	109'605.00	- 8.05 %
Montant net péréquation directe horizontale	- 5'959'796.00	- 344'806.00	- 6'304'602.00	- 5'959'795.00	- 344'807.00	5.79 %
Montant total participation financement facture sociale	4'437'688.00	144'800.00	4'582'488.00	4'437'688.00	144'800.00	3.26 %
Réforme policière	740'232.00	40'407.00	780'639.00	740'232.00	40'407.00	5.46 %
Total des charges péréquatives	- 781'876.00	- 159'599.00	- 941'475.00	- 781'875.00	- 159'600.00	20.41 %

Le décompte définitif 2018 a généré un revenu supplémentaire net dans les comptes 2019 de Fr. 159'600.—.

Le décompte final de la péréquation 2019 interviendra dans le courant de cette année (septembre – octobre) et par conséquent influencera le résultat de l'exercice 2020. Le montant total de la facture sociale à charge des communes vaudoises pour l'année 2018 est supérieure d'environ Fr. 19.5 mios à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2018 (+ 2.5 %).

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2010



2.1.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale. Les charges internes sont :

- les charges relatives aux attributions à des fonds et financements spéciaux ;
- les charges relatives aux imputations internes.

2.1.3.1. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions aux fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne.

2.1.3.2. Imputations internes (charges)

Il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Commune de Payerne. En effet, ces charges sont entièrement compensées par des revenus correspondant à ces mêmes imputations.

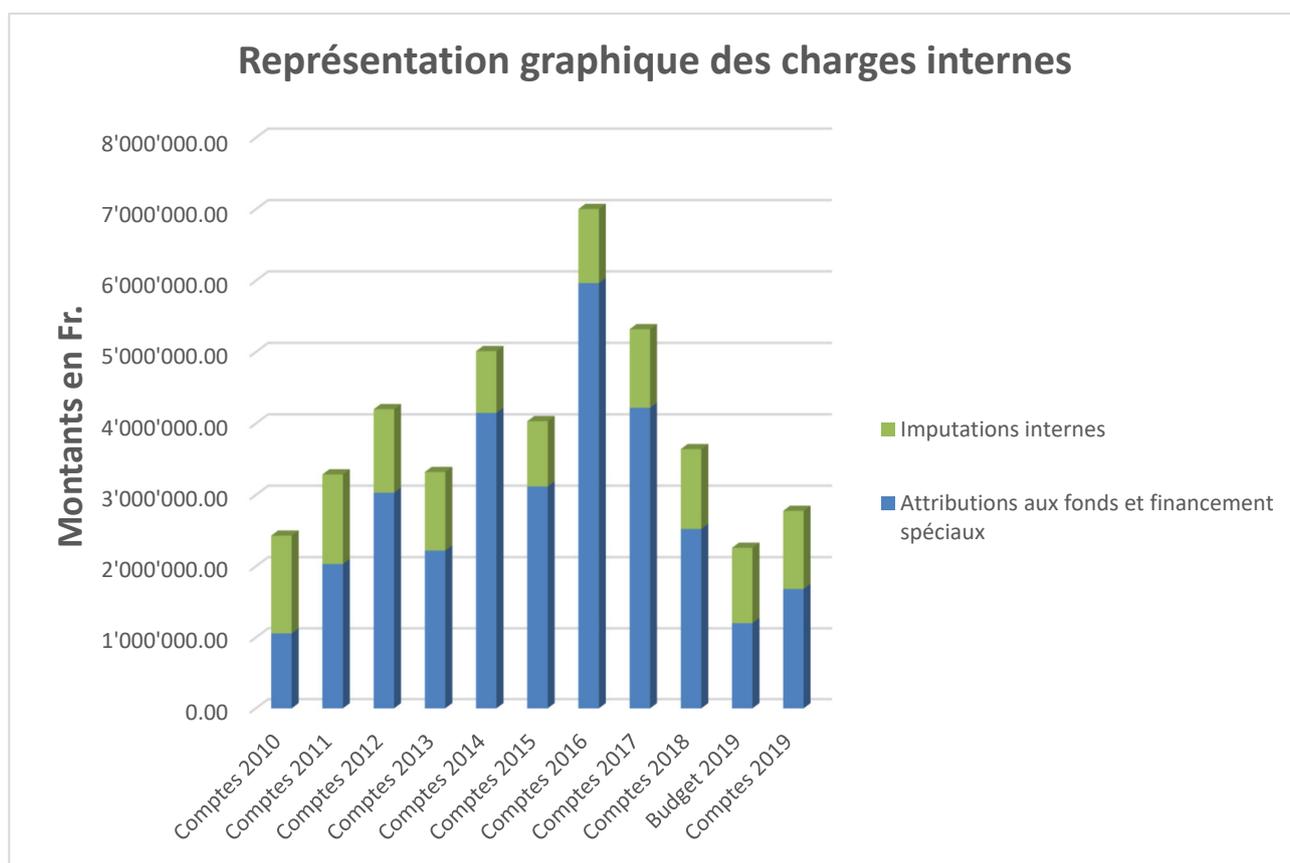
Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2019 et le budget 2019 y compris les crédits complémentaires (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	Ecart (en %)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'683'895.50	1'202'960.00	480'935.50	39.98 %
Imputations internes (charges)	1'093'027.50	1'056'155.00	36'872.50	3.49 %
Total des charges internes	2'776'923.00	2'259'115.00	517'808.00	22.92 %

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2019 et les comptes 2018 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart	Ecart (en %)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'683'895.50	2'523'120.41	- 839'224.91	- 33.26 %
Imputations internes (charges)	1'093'027.50	1'118'142.50	- 25'115.00	- 2.25 %
Total des charges internes	2'776'923.00	3'641'262.91	- 864'339.91	- 23.74 %

L'écart constaté au niveau des attributions aux fonds et financements spéciaux entre les comptes 2019 et le budget 2019 provient essentiellement de l'attribution de Fr. 500'000.— aux fonds de réserve COVID-19.



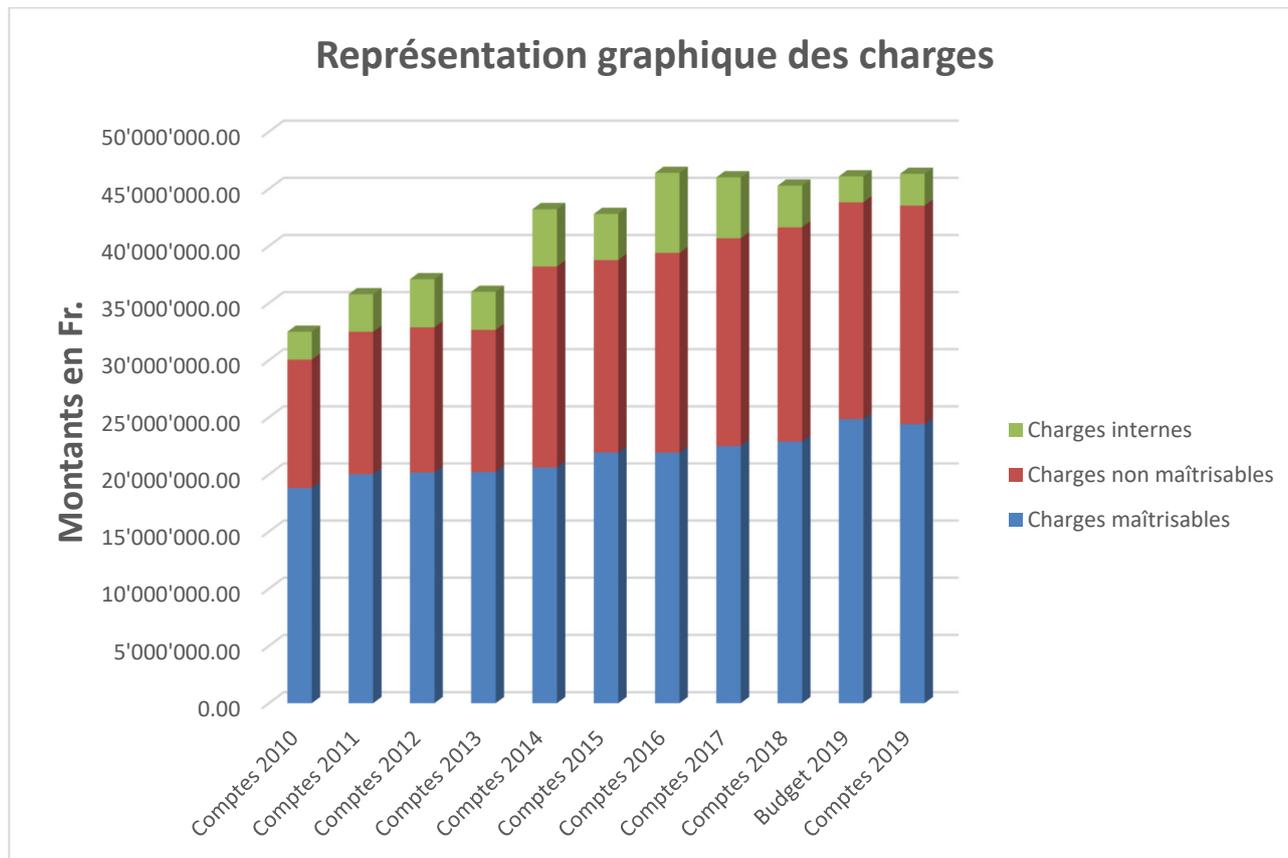
2.2. Analyse des charges – Récapitulatif

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2019, au budget 2019 y compris les crédits complémentaires, aux comptes 2018 ainsi qu'aux comptes 2017 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Comptes 2017
Autorités et personnel	11'270'443.20	11'491'100.00	11'114'015.55	10'952'508.43
Biens, services et marchandises	9'754'380.12	10'023'634.00	8'987'225.19	8'761'292.39
Aides et subventions	3'382'419.23	3'528'083.00	2'776'179.86	2'768'322.11
Sous-total charges maîtrisables	24'407'242.55	25'042'817.00	22'877'420.60	22'482'122.93
Intérêts passifs	389'279.38	444'860.00	417'705.83	419'108.33
Amortissements	3'391'044.38	3'320'140.00	3'846'205.46	3'620'666.65
Rembts et subv. à des collectivités	15'348'837.96	15'222'469.00	14'491'450.70	14'160'414.55
Sous-total charges non maîtrisables	19'129'161.72	18'987'469.00	18'755'361.99	18'200'189.53
Attrib. fonds et financements spéciaux	1'683'895.50	1'202'960.00	2'523'120.41	4'220'295.37
Imputations internes (charges)	1'093'027.50	1'056'155.00	1'118'142.50	1'099'474.50
Sous-total charges internes	2'776'923.00	2'259'115.00	3'641'262.91	5'319'769.87
TOTAL DES CHARGES	46'313'327.27	46'289'401.00	45'274'045.50	46'002'082.33

Il est à relever que la part des charges maîtrisables se situe aux alentours de 52.7 % du total des charges. En ne prenant pas en compte les lignes « Autorités et personnel » et « Aides et subventions », elles ne se situent plus qu'à 21 %.

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2010



2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2019 et le budget 2019

	Comptes 2019 (Taux de 75)	Budget 2019 (Taux de 75)	Ecart (en Fr.)	Ecart (en %)
Impôt sur le revenu	13'952'614.90	13'980'000.00	- 27'385.10	- 0.20
Impôt sur la fortune	1'429'430.63	1'400'000.00	29'430.63	2.10
Impôt à la source	961'526.93	700'000.00	261'526.93	37.36
Total des impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	16'343'572.46	16'080'000.00	263'572.46	1.64
Impôt sur le bénéfice	510'459.35	950'000.00	- 439'540.65	- 46.27
Impôt sur le capital	123'003.80	60'000.00	63'003.80	105.01
Impôt complémentaire immeubles	208'173.85	150'000.00	58'173.85	38.78
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	841'637.00	1'160'000.00	- 318'363.00	- 27.45
Impôt foncier	1'406'155.30	1'350'000.00	56'155.30	4.16
Droit de mutation	604'071.85	600'000.00	4'071.85	0.68
Impôt sur les successions et donations	152'337.10	400'000.00	- 247'662.90	- 61.92
Impôt sur les chiens et taxes diverses	99'672.15	85'000.00	14'672.15	17.26
Impôt récupéré après défalcatons	197'416.49	120'000.00	77'416.49	64.51
Total autres impôts	2'459'652.89	2'555'000.00	- 95'347.11	- 3.73
Part aux impôts sur le gains immobiliers	412'749.45	350'000.00	62'749.45	17.93
Redistribution de la taxe sur le CO2	11'517.85	7'000.00	4'517.85	64.54
Part à des recettes cantonales sans affectation	424'267.30	357'000.00	67'267.30	18.84
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	20'069'129.65	20'152'000.00	- 82'870.35	- 0.41

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2019 et les comptes 2018 :

	Comptes 2019 (Taux de 75)	Comptes 2018 (Taux de 75)	Ecart (en Fr.)	Ecart (en %)
Impôt sur le revenu	13'952'614.90	13'578'074.35	374'540.55	2.76
Impôt sur la fortune	1'429'430.63	1'378'896.42	50'534.21	3.66
Impôt à la source	961'526.93	717'592.97	243'933.96	33.99
Total des impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	16'343'572.46	15'674'563.74	669'008.72	4.27
Impôt sur le bénéfice	510'459.35	2'074'217.65	- 1'563'758.30	- 75.39
Impôt sur le capital	123'003.80	38'410.95	84'592.85	220.23
Impôt complémentaire immeubles	208'173.85	192'225.30	15'948.55	8.30
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	841'637.00	2'304'853.90	- 1'463'216.90	- 63.48
Impôt foncier	1'406'155.30	1'327'217.30	78'938.00	5.95
Droit de mutation	604'071.85	687'566.80	- 83'494.95	- 12.14
Impôt sur les successions et donations	152'337.10	420'748.70	- 268'411.60	- 63.79
Impôt sur les chiens et taxes diverses	99'672.15	80'790.55	18'881.60	23.37
Impôt récupéré après défalcons	197'416.49	84'157.40	113'259.09	134.58
Total autres impôts	2'459'652.89	2'600'480.75	- 140'827.86	- 5.42
Part aux impôts sur le gains immobiliers	412'749.45	335'449.80	77'299.65	23.04
Redistribution de la taxe sur le CO2	11'517.85	12'707.50	- 1'189.65	- 9.36
Part à des recettes cantonales sans affectation	424'267.30	348'157.30	76'110.00	21.86
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	20'069'129.65	20'928'055.69	- 858'926.04	- 4.10

Ainsi, nous constatons que les revenus fiscaux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2019 sont légèrement inférieurs de 0.4 % à ceux qui ont été prévus dans le budget 2019, et de - 4 % par rapport aux comptes 2018.

Nous relevons que les impôts sur le revenu des personnes physiques est en légère diminution de 0.2 % par rapport à ceux budgétisés en 2019. Par contre, ils sont en progression de 2.7 % par rapport aux comptes de l'exercice 2018.

Les impôts à la source sont en forte progression de l'ordre de 33 à 37 % tant par rapport au budget 2019 qu'aux comptes 2018.

2.3.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur le revenu (en Fr.) au taux de 75	
Total acomptes 2019 facturés	12'527'509.49	
Décomptes sur années antérieures	1'044'241.66	
Impôt sur les prestations en capital	380'863.75	13'952'614.90
Impôt à la source (y compris frontaliers)		961'526.93
Total porté aux comptes 2019		14'914'141.83

L'avancement des taxations est à peu près au même niveau que par rapport à l'année 2018, soit 79.6 % contre 75.6 %.

La part d'impôt relative aux années antérieures représente environ le 8 % des impôts sur le revenu. La moyenne des 5 dernières années est de 6.5 %.

2.3.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur la fortune (en Fr.) au taux de 75
Total acomptes 2019 facturés	1'211'873.30
Décomptes sur années antérieures	217'557.33
Total porté aux comptes 2019	1'429'430.63

L'impôt sur la fortune est en progression de 2.1 % par rapport au budget 2019, et de 3.6 % par rapport aux comptes 2018.

2.3.1.3. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur le bénéfice net (en Fr.) au taux de 75
Total des acomptes facturés pour l'année 2019	696'683.40
Acomptes facturés pour l'année 2020	39'873.55
Décomptes sur années antérieures	- 226'097.60
Total porté aux comptes 2019	510'459.35

L'impôt sur le bénéfice des sociétés est en forte diminution de l'ordre de plus de 45 % par rapport au budget 2019, et de 75 % par rapport aux comptes 2018.

Ce phénomène est lié à l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise dès le 1^{er} janvier 2019. Nous avons anticipé cette baisse lors de l'établissement du budget 2019 mais de manière trop faible puisqu'en définitive la différence entre les comptes et le budget s'avère de l'ordre de Fr. 500'000.—.

Nous avons par contre encaissé la somme de Fr. 308'031.95 à titre de compensation du Canton de Vaud. Ce montant figure dans les participations et remboursements des collectivités publiques.

2.3.1.4. Impôt sur le capital des sociétés

Eléments	Impôts sur le bénéfice net (en Fr.) au taux de 75
Total des acomptes facturés pour l'année 2019	31'128.80
Acomptes facturés pour l'année 2020	71'529.80
Décomptes sur années antérieures	20'345.20
Total porté aux comptes 2019	123'003.80

L'impôt sur le capital des sociétés a quasiment doublé entre les comptes 2019 et le budget. Cet état de fait provient principalement de la prise en compte des acomptes 2020 inclus dans les décomptes transmis par l'Administration cantonale des impôts.

2.3.1.5. Impôt sur les droits de mutation

Nous constatons une légère augmentation de 0.6 % entre les comptes 2019 et le budget. L'estimation de ces revenus peut varier d'un exercice à l'autre en fonction des dossiers traités ainsi que des transactions immobilières.

2.3.1.6. Impôt sur les successions et les donations

Ces impôts ont fortement diminué aussi bien entre les comptes 2019 et le budget 2019 de 61.9 % qu'entre les comptes 2019 et les comptes 2018 de 63 %.

Les diminutions remarquées ici découlent principalement de l'amendement de l'arrêté d'imposition 2019 (cf. préavis n° 14/2018) accepté lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2018 et consistant à la suppression de l'impôt communal sur les successions et donations en ligne directe descendante.

Il est important de préciser que cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre compte tenu de son caractère très aléatoire.

2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers

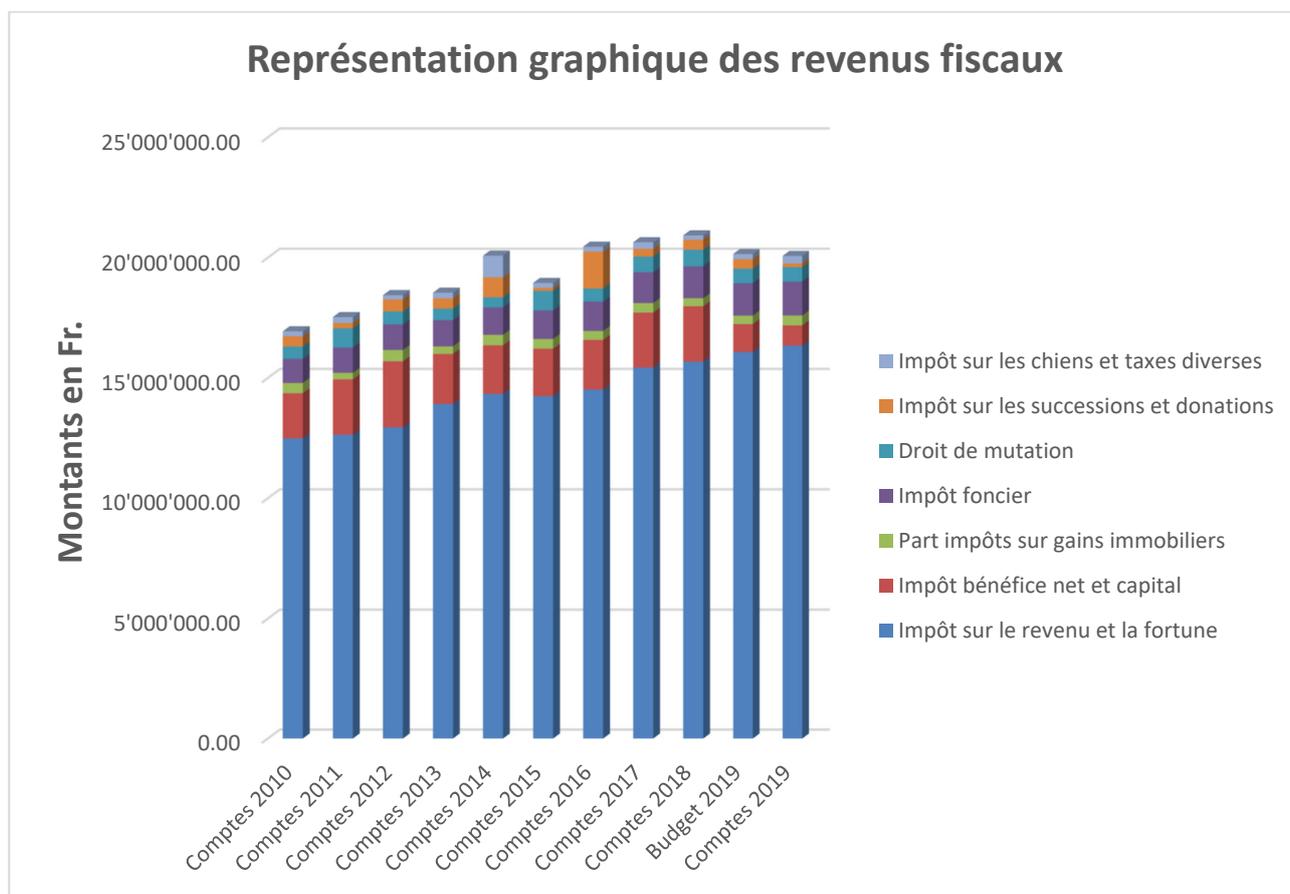
Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ Fr. 63'000.— par rapport au budget 2019, soit une hausse de 17.9 %.

Par rapport aux comptes 2018, cette augmentation représente 23 %. L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une année à l'autre.

2.3.1.8. Recettes fiscales – Conclusions

Globalement, la diminution des revenus fiscaux entre les compte 2019 et le budget 2019 est principalement due à la forte diminution des impôts sur le bénéfice des personnes morales suite à l'entrée en vigueur de la RIE III ainsi qu'à une diminution importante des impôts sur les successions et donations.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2010



2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2019 et le budget 2019 (en Fr.)

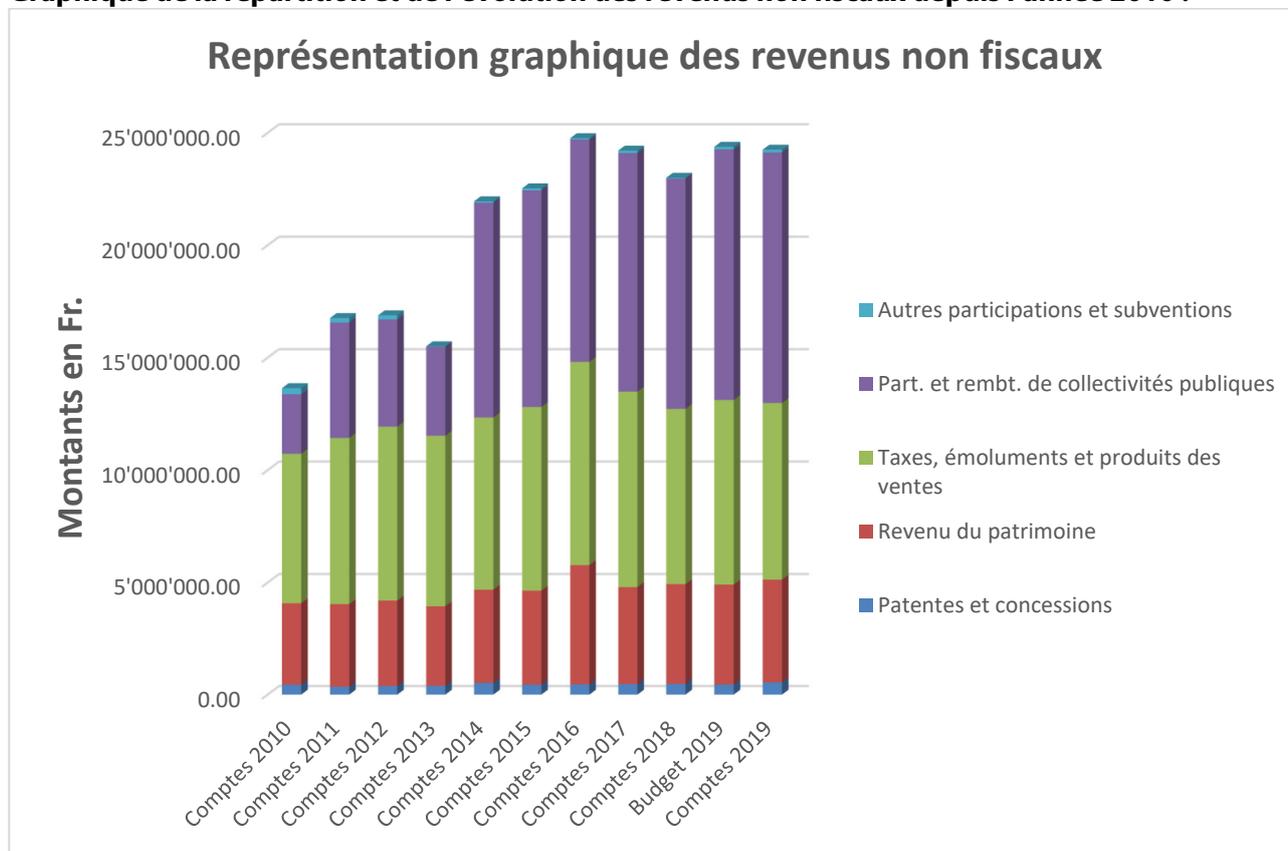
Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	547'660.55	450'000.00	97'660.55	21.70 %
Revenus du patrimoine	4'584'084.28	4'460'675.00	123'409.28	2.77 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	7'858'933.19	8'212'000.00	- 353'066.81	- 4.30 %
Part. et rembts de collectivités publiques	11'570'634.50	11'144'202.00	426'432.50	3.83 %
Autres participations et subventions	186'355.65	117'100.00	69'255.65	59.14 %
Total des revenus non fiscaux	24'747'668.17	24'383'977.00	363'691.17	1.49 %

Nous constatons une augmentation globale de l'ordre de Fr. 363'600.— entre les comptes 2019 et le budget 2019 (+ 1.5 %). Cette augmentation provient essentiellement des patentes et concessions par une augmentation de la redevance du Groupe E de l'ordre de Fr. 67'800.—, ainsi que dans le cadre des participations et remboursements de collectivités publiques au décompte final de la péréquation 2018 (sans la facture sociale) pour un montant de Fr. 344'807.—.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2019 et les comptes 2018 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	547'660.55	476'908.00	70'752.55	14.84 %
Revenus du patrimoine	4'584'084.28	4'455'138.82	128'945.46	2.89 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	7'858'933.19	7'782'639.29	76'293.90	0.98 %
Part. et rembts de collectivités publiques	11'570'634.50	10'246'930.25	1'323'704.25	12.92 %
Autres participations et subventions	186'355.65	31'046.70	155'308.95	500.24 %
Total des revenus non fiscaux	24'747'668.17	22'992'663.06	1'755'005.11	7.63 %

Globalement, les revenus non fiscaux sont en forte augmentation (+ 7.6 %) par rapport à ceux réalisés dans le cadre des comptes 2018. Ceci est dû principalement aux acomptes reçus dans le cadre de la péréquation 2019 par rapport à ceux de 2018 pour un montant de l'ordre de Fr. 671'417.—, ainsi que la participation du Canton à la RIE III pour Fr. 308'031.95.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2010 :

2.3.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Il convient de rappeler que ces revenus internes sont des opérations purement comptables sans influence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne. Les imputations internes (revenus) n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Commune de Payerne. En effet, ces revenus sont entièrement compensés par des charges correspondant à ces mêmes imputations.

Tableau comparatif des revenus internes entre les comptes 2019 et le budget 2019 y compris les crédits complémentaires (en Fr.)

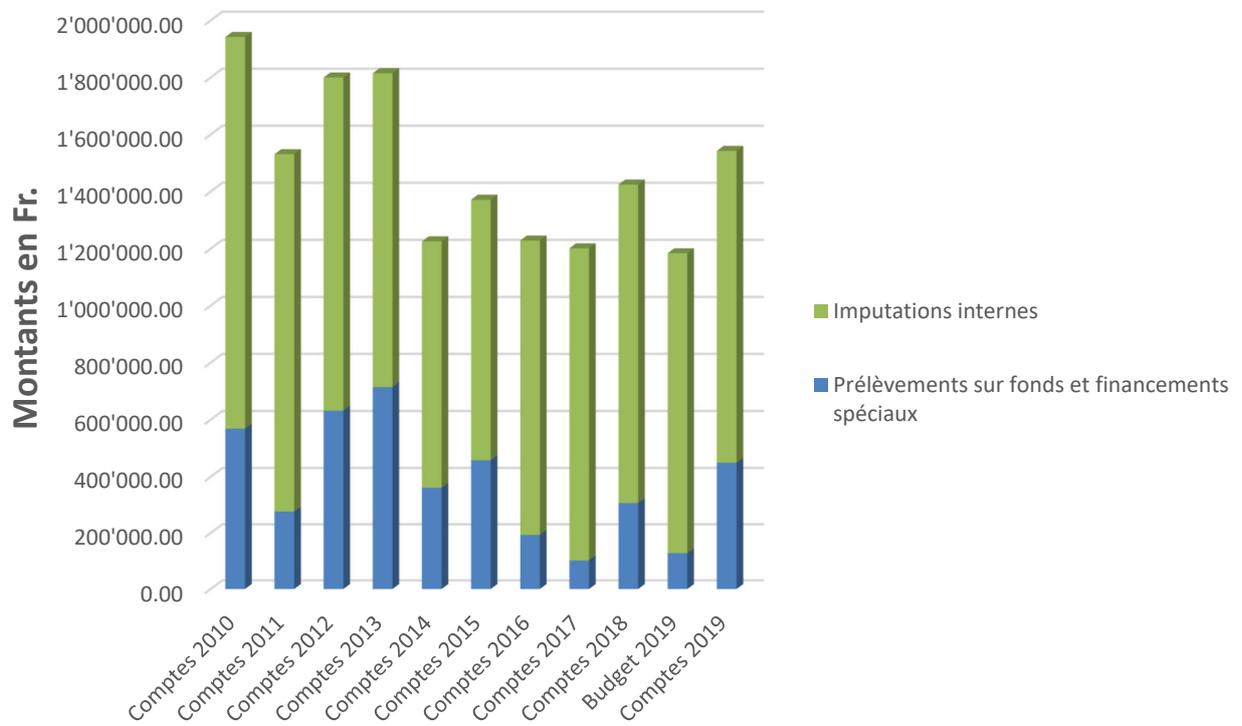
Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Ecarts	Ecarts (en %)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	449'755.11	157'805.00	291'950.11	185.01 %
Imputations internes (revenus)	1'093'027.50	1'056'155.00	36'872.50	3.49 %
Total des revenus internes	1'542'782.61	1'213'960.00	328'822.61	27.09 %

L'écart de Fr. 291'950.11 (185 %) entre les comptes 2019 et le budget 2019 provient en partie de l'utilisation des fonds de réserve « Protection civile : taxes compensatoires » pour un montant de Fr. 82'843.25 contre Fr. 30'000.— au budget 2019, ainsi que de dissolutions et utilisations de provisions pour un montant de Fr. 215'700.—.

Tableau comparatif des revenus internes entre les comptes 2019 et les comptes 2018 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecarts	Ecarts (en %)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	449'755.11	306'586.14	143'168.97	46.70 %
Imputations internes (revenus)	1'093'027.50	1'118'142.50	- 25'115.00	- 2.25 %
Total des revenus internes	1'542'782.61	1'424'728.64	118'053.97	8.29 %

Représentation graphique des revenus internes

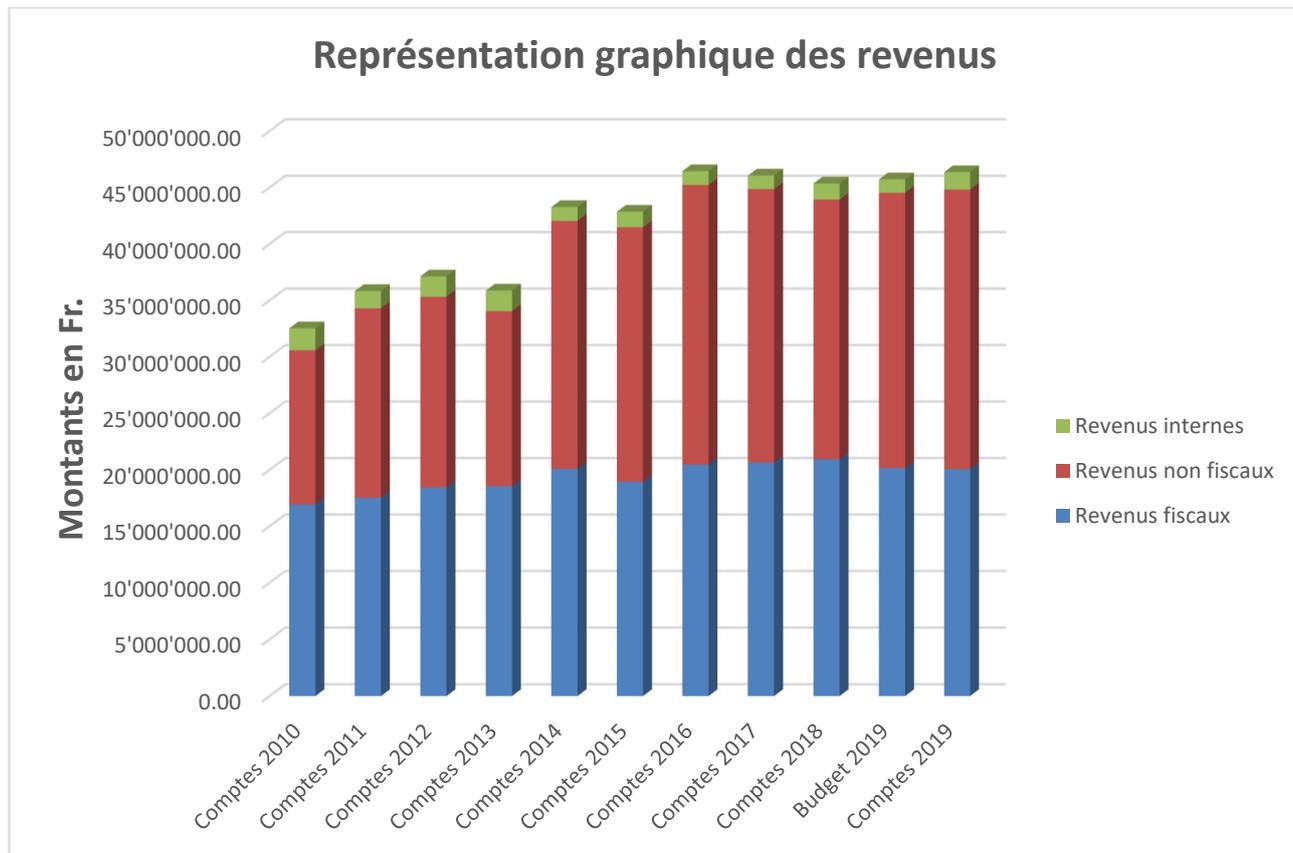


2.4. Analyse des revenus – Récapitulatif

Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2019, au budget 2019, aux comptes 2018 ainsi qu'aux comptes 2017 :

Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Comptes 2017
Impôt sur le revenu et la fortune	16'343'572.46	16'080'000.00	15'674'563.74	15'428'703.63
Impôts sur le bénéfice net et le capital	841'637.00	1'160'000.00	2'304'853.90	2'286'327.70
Impôt foncier	1'406'155.30	1'350'000.00	1'327'217.30	1'278'294.00
Droits de mutation	604'071.85	600'000.00	687'566.80	652'835.30
Impôt sur successions et donations	152'337.10	400'000.00	420'748.70	324'837.70
Impôt sur les chiens et taxes diverses	99'672.15	85'000.00	80'790.55	80'833.70
Impôt récupéré après défalcatons	197'416.49	120'000.00	84'157.40	181'782.73
Part impôt sur les gains immobiliers	412'749.45	350'000.00	335'449.80	398'719.65
Redistribution de la taxe CO2	11'517.85	7'000.00	12'707.50	66'98.10
Sous-total revenus fiscaux	20'069'129.65	20'152'000.00	20'928'055.69	20'639'032.51
Patentes et concessions	547'660.55	450'000.00	476'908.00	469'421.15
Revenus du patrimoine	4'584'084.28	4'460'675.00	4'455'138.82	4'330'520.65
Taxes, émoluments et produits ventes	7'858'933.19	8'212'000.00	7'782'639.29	8'691'954.96
Part. et rembts de collectivités publ.	11'570'634.50	11'144'202.00	10'246'930.25	10'610'420.15
Autres participations et subventions	186'355.65	117'100.00	31'046.70	112'166.28
Sous-total revenus non fiscaux	24'747'668.17	24'383'977.00	22'992'663.06	24'214'483.19
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	449'755.11	157'805.00	306'586.14	101'733.60
Imputations internes (revenus)	1'093'027.50	1'056'155.00	1'118'142.50	1'099'474.50
Sous-total revenus internes	1'542'782.61	1'213'960.00	1'424'728.64	1'201'208.10
TOTAL DES REVENUS	46'359'580.43	45'749'937.00	45'345'447.39	46'054'723.80

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2010



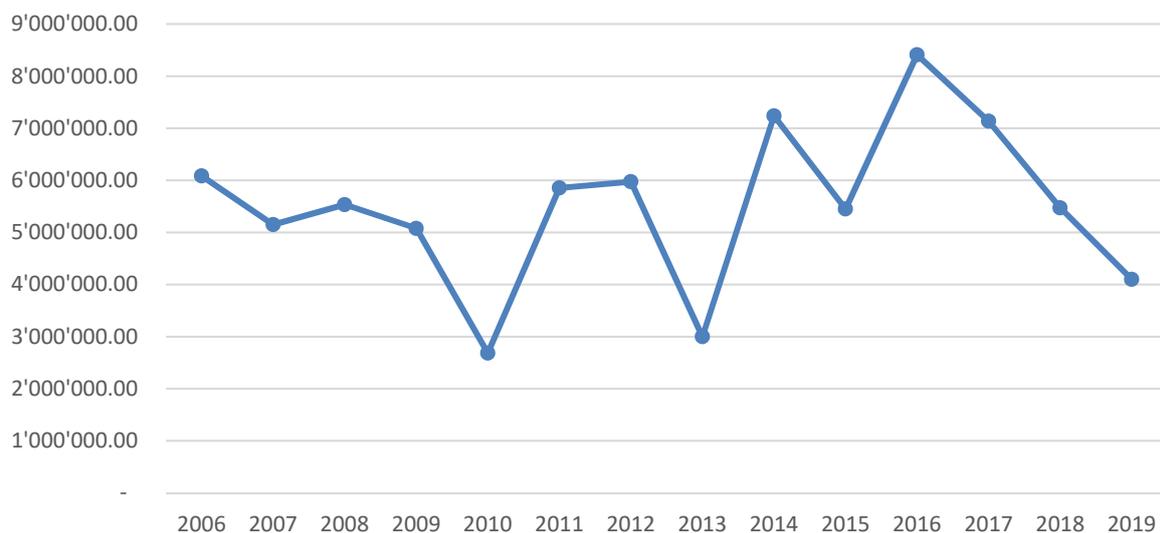
2.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulatif

COMPTES 2019	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Charges et revenus par nature									
Montants en milliers de Fr.									
Autorités et personnel	1'826	666	2'389	4'399	72	1'203	29	686	11'270
Biens, services, marchandises	1'321	302	1'821	4'187	691	535	1	897	9'754
Intérêts passifs	0	389	0	0	0	0	0	0	389
Amortissements	68	543	578	1'427	283	62	0	430	3'391
Rembts, participations et subv. coll. publiques	95	4'726	32	0	3'750	1'272	5'474	0	15'349
Aides et subventions	2'169	0	0	0	184	0	1'029	0	3'382
Attrib. fonds et fin. spéciaux	83	600	55	925	20	0	0	0	1'684
Imputations internes	133	0	182	448	90	38	0	202	1'093
Total des charges	5'695	7'226	5'056	11'387	5'090	3'111	6'532	2'215	46'313
Impôts		19'645							19'645
Patentes, concessions		548							548
Revenus du patrimoine	24	380	1'359	18	1'965	539		298	4'584
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	161	68	1'055	3'987		926		1'661	7'859
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)		424							424
Participations et rembts de collectivités publiques		11'339	59	115	19	11		28	11'571
Autres participations et subventions	104		18					65	186
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	109		41	20	35	83		162	450
Imputations internes		657	192	241		3			1'093
Total des revenus	398	33'060	2'724	4'381	2'019	1'562		2'215	46'359

2.6. Autofinancement

Libellé	Montants
Total des revenus des comptes 2019	46'359'581.28
Total des charges des comptes 2019	46'313'327.27
Résultat des comptes 2019	46'254.01
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2019	1'093'027.50
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2019	- 1'093'027.50
Amortissements comptables dans les comptes 2019	3'391'044.38
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2019	- 570'929.53
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2019	1'683'895.50
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2019	- 449'755.11
Cash-flow (capacité d'autofinancement) des comptes 2019	4'100'509.25

Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2006



3. Commentaires

3.1. Chapitre 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3091.00 Certaines formations prévues au budget n'ont finalement pas été réalisées.

3092.00 Ce compte a fait l'objet d'une demande de complément au budget 2019 dans le cadre du préavis n° 07/2019 d'un montant de Fr. 15'000.—. Ce supplément était prévu pour absorber les frais de recherche de personnel de l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) qui n'était à ce moment-là pas encore constituée. Finalement, c'est un montant total inférieur qui aura été utilisé.

Frais supplémentaires dus principalement aux honoraires d'un avocat conseil dans le cadre de l'établissement des préavis suivants :

- 3185.00
- Convention de délégation des tâches d'exploitation civile de l'aérodrome militaire de Payerne à SWISS AEROPOLE SA (cf. préavis n° 13/2019) ;
 - Avenant au contrat de partenariat avec SolarXplorers SA (cf. préavis n° 01/2020) ;
 - Postposition du prêt consenti à SWISS AEROPOLE SA (cf. préavis n° 02/2020).

3185.06 } Honoraires reportés sur le prochain exercice d'où un versement à provision de Fr.
3809.00 } 45'000.—.

4809.00 Dissolution de la provision pour la révision des statuts par un prélèvement de Fr. 40'000.—.

1520 ABBATIALE ET MUSÉE

3653.01 } Frais supplémentaires compensés par un prélèvement de Fr. 35'000.— sur
4809.00 } provision.

1530 ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS

3653.02 } Constitution d'une provision « COVID-19 » de Fr. 20'000.— en faveur des sociétés
3809.00 } locales.

1700 STADE MUNICIPAL

3141.00 } Travaux d'entretien supplémentaires notamment l'étanchéité de la terrasse de la
4651.00 } buvette, suite à l'incendie de la buvette du Stade, compensés par une
4803.00 } indemnisation de l'ECA de Fr. 52'674.60 ainsi que par un prélèvement sur provision
de Fr. 10'000.—. Prestations phytosanitaires pour le terrain A à la suite des dégâts
subis par la sécheresse estivale.

1710 TENNIS

3141.00 } La première étape des travaux de réfection des douches et sanitaires n'a pas pu
3803.00 } être effectuée en 2019, d'où un versement à provision de Fr. 3'400.—.

1800 TRANSPORTS PUBLICS

3657.00 Décompte annuel de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) inférieur à celui annoncé au budget 2019.

3657.02 La participation aux abonnements n'a été que partiellement utilisée.

1900 INFORMATIQUE

3111.01 } Achat d'équipement reporté sur le prochain exercice d'où un versement de
3801.00 } Fr. 15'000.— à provision.

3111.04 } Frais supplémentaires du centre d'impression compensés par une augmentation
4359.00 } des prestations diverses.

3151.00 Prise en compte d'un montant de Fr. 13'535.50 concernant la migration de l'ERP communal GEFI (cf. préavis n° 06/2017).

1910 TELECOMMUNICATIONS

3111.03 } Achat d'équipements supplémentaires compensés par un prélèvement sur
4803.00 } provision de Fr. 24'000.—.

3.2. Chapitre 2 : FINANCES**2000 BOURSE ET COMPTABILITÉ**

3184.00 } Frais de contentieux supplémentaires dus à l'augmentation des mises en poursuites,
4362.00 } compensés partiellement par une augmentation des frais de poursuites récupérés.

2100 IMPÔTS

3809.00 Versement de Fr. 100'000.— à provision pour débiteurs douteux.

3809.01 Excédent de revenus versé aux fonds de réserve pour un montant de Fr. 500'000.—.

2200 RENDEMENT DES TITRES ET CRÉANCES

3302.00 Moins-value sur réalisation de titres au 31 décembre 2019.

4520.01 Le décompte définitif de la péréquation 2018 s'est soldé par un montant de Fr. 344'807.— en faveur de la Commune de Payerne, sans tenir compte de la facture sociale.

2270 CAISSE INTERCOMMUNALE DE PENSIONS – CIP

3223.65 Renouvellement de ce prêt durant cet exercice pour une durée de 6 ans au taux de 0 %.

3223.71 Renouvellement de ce prêt durant cet exercice pour une durée de 2 ans au taux de 0 %.

2280 DIVERS EMPRUNTS

4221.04 Intérêts négatifs en notre faveur sur des emprunts à court terme.

3.3. Chapitre 3 : DOMAINES ET BÂTIMENTS**3120 DOMAINES DE LA BELLE-FERME ET DES MOTTES**

4232.02 Location supplémentaire de locaux agricoles.

3200 FORÊTS

4526.00 Solde de la liquidation du Groupement Forestier Payerne-Avenches en faveur de la Commune de Payerne pour un montant de Fr. 52'325.70.

3230 ESTIVAGE DE PROVENCE

3141.00 } Frais d'entretien reportés sur le prochain exercice d'où un versement de
3803.00 } Fr. 16'000.— à provision.

4355.04 La coupe de bois effective durant l'exercice 2018 a été commercialisée sur l'année 2019.

3300 CAVE COMMUNALE

3141.00 } Travaux de rénovation du carnotzet encore en cours et étendus sur le prochain
3803.00 } exercice d'où un versement à provision de Fr. 6'000.—.

3310 VIGNOBLE DE LAVAUX

3134.01 Le compte de vignolage dépend de l'application de l'arrêté du Conseil d'Etat et se calcule en fonction des récoltes de l'exercice.

3141.00 } Frais d'entretien reportés sur le prochain exercice d'où un versement à provision
3803.00 } de Fr. 13'000.—.

3500 BÂTIMENTS DIVERS

3011.01 } Suite à des transferts d'activités et de répartitions entre les secteurs conciergerie,
à ateliers et nettoyage ainsi que des mandats de nettoyage, il y a lieu de considérer
3050.02 } ces comptes dans leur ensemble.

3503 BÂTIMENT RUE DE LA BOVERIE

4231.00 L'augmentation des loyers est due à la prolongation de la location de la Garderie La Courte Echelle sur une durée de 7 mois au lieu de 4 mois budgétisés.

3504 BÂTIMENT DE LA VENTE

3141.00 } Travaux supplémentaires, suite à des dégâts dus à une tempête, compensés
4651.00 } partiellement par une indemnisation de l'ECA de Fr. 7'241.—, ainsi qu'à des frais
d'analyses externes de consommation énergétique du Café de La Vente et
diverses réparations.

3505 BÂTIMENT AVENUE DU STADE, 1530 JEUNES

3141.00 La machine à laver est hors d'usage. Elle a été remplacée par une machine de type professionnel plus adéquate quant à l'utilisation du bâtiment comme restaurant scolaire.

3514 BÂTIMENT PLACE DU MARCHÉ

4231.00 Diminution des loyers suite à la cessation d'activités du Café du Marché et de la fin de la location de l'appartement du 1^{er} étage qui était lié. Cet appartement est toujours à louer.

4363.00 L'indemnisation des pertes de loyers a été comptabilisée sur l'exercice 2019.

3515 CVE « EN GUILLERMAUX »

3141.00 Charges selon bail avec Helvetia. Seul un décompte de charges (au lieu de deux) a été comptabilisé sur 2019.

3141.10 Travaux d'assèchement de la cave à la suite d'une inondation dont l'indemnité par l'assurance sera imputée sur l'exercice 2020.

3161.00 La location du bâtiment Helvetia a débuté en mai au lieu de février.

4231.00 La location du bâtiment par Les Passerelles (montant selon les conclusions du préavis n° 16/2018) a débuté en août 2019 au lieu de mai.

4356.00 Refacturation des charges selon bail aux Passerelles. Les mois de mai à juillet sont restés à la charge de la Commune.

3516 PAYERNE AIRPORT

3121.00 }
3123.00 } Les charges du bâtiment imputées sur l'exercice 2019 ne sont pas représentatives
3124.00 } du coût réel imputable pour la partie du bâtiment en propriété communale. Une
3141.00 } convention d'exploitation est en passe d'être finalisée avec la société Anura SA
afin de définir les clés de répartition des frais d'exploitation des équipements
communs ainsi que les consommations énergétiques. La correction s'opérera sur
l'exercice 2020. De plus, la partie investissement quant aux travaux de
construction n'est pas encore bouclée actuellement.

3531 HÔTEL DE VILLE

3141.00 Travaux d'entretien supplémentaires dus au remplacement des vérins des clapets de la ventilation de la double-peau du bâtiment.

3532 ABBATIALE

3141.00 Travaux d'entretien supplémentaires dont principalement les frais de contrôle de stabilité de l'Abbatiale et le nettoyage intérieur du clocher sans lien avec le chantier.

3533 BÂTIMENT DU TRIBUNAL ET SALLE CLUNY

3141.00 }
4803.00 } Travaux d'entretien supplémentaires compensés par un prélèvement de
Fr. 4'500.— sur provision.

3535 HALLE DES FÊTES

3141.00 } Travaux d'entretien (réfection de l'entrée et des caniveaux et mise en place
3803.00 } d'anneaux en béton pour arrimage de cantine) reportés sur le prochain exercice
d'où un versement de Fr. 20'000.— à provision.

3536 COLONIE DE VACANCES DES CLUDS

3141.00 } Travaux de remise en état supplémentaires, ainsi que d'assèchement à la suite de
4803.00 } la rupture d'un robinet, compensés partiellement par une indemnisation de
l'assurance Mobilière de Fr. 7'571.45, ainsi que par un prélèvement de Fr. 7'500.—
sur provision.

3550 TOUR BARRAUD ET REMPARTS

3141.00 } Travaux de relevés compensés par un prélèvement de Fr. 26'000.— sur provision.
4803.00 }

3.4. Chapitre 4 : TRAVAUX**4200 URBANISME**

4801.00 Dissolution de la provision Urbanisme : frais d'études et divers par un prélèvement
de Fr. 1'800.—.

4300 RÉSEAU ROUTIER ET VOIRIE

3011.00 } La convention avec « Prolog emploi », qui prévoyait un remboursement à la
4631.00 } Commune de Payerne pour le personnel engagé et budgétisé à raison de
Fr. 100'000.— n'a pas été utilisée.

3321.00 Amortissement supplémentaire de Fr. 100'000.— « Achat SI Les Platanes »
(cf. préavis n° 16/2007).

4310 ECLAIRAGE PUBLIC

3143.00 } Travaux supplémentaires compensés par un prélèvement de Fr. 7'000.— sur
4804.00 } provision.

4500 ORDURES MÉNAGÈRES

3101.00 Le budget prévoyait des montants plus importants pour l'édition du macaron, que
nous pensions rendre moins facile de transmission, afin de limiter le « tourisme »
de personnes n'habitant pas Payerne. Au final, une solution plus simple a été
adoptée.

3114.04 Le dernier acompte de l'étude mandatée par la Commune a été imputé sur 2019,
ainsi qu'un complément demandé ultérieurement au mandataire.

3188.02 Le règlement du recours Haldimann a nécessité un recours à notre avocat plus
important, ainsi que le paiement de certaines factures imposées par la CDAP.

3189.08 Le budget 2019 prévoyait des mandats externes pour surveiller et dénoncer les infractions. Au final, la collaboration entre l'EDP et la sécurité publique a apporté d'excellents résultats, meilleurs qu'avec une externalisation des prestations (2018). Des campagnes d'affichage et de sensibilisation ont été faites avec la Coreb et la Cosedec. Au final, un constat d'amélioration a été remarqué quant à la propreté à Payerne (cf. journal La Broye).

4630 RÉSEAU D'ÉGOUTS ET D'ÉPURATION

3114.00 Dans le cadre d'un projet à la rue de la Bergerie, il a été nécessaire de reconstruire sur le DP des infrastructures liées à l'assainissement (chambres et sacs EC). A la même rue, un concept de mobilité a été réalisé par un bureau d'ingénieurs en vue de lever les oppositions. Suite aux inondations au GYB et à Payernland, deux expertises ont été mandatées afin de définir les responsabilités et les propositions d'assainissement. Afin de permettre un déploiement plus rapide de la liaison fibre optique avec les STAP, la STEP et le BSE, une partie des travaux a été prise en charge par l'assainissement.

3.5. Chapitre 5 : INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

5060 COLLÈGE DU CHÂTEAU

3141.00 } Travaux supplémentaires d'évacuation des eaux usées en lien avec les travaux du
4803.00 } Musée (opportunité d'intervention) compensés par un prélèvement de
Fr. 34'900.— sur provision.

5100 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

5200 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

5400 OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

3512.00 Participation communale à raison de Fr. 1.36 par habitant.

5800 PAROISSES RÉFORMÉES

3141.00 } Travaux d'entretien (notamment la planification de la réfection de la façade ouest
4803.00 } du Temple) reportés sur le prochain exercice d'où un versement de Fr. 20'000.— à
provision. Les travaux du clocher demandés via le préavis n° 07/2019 – Première
série de compléments au budget ont quant à eux été réalisés.

5810 PAROISSE CATHOLIQUE

3141.10 Il n'y a pas eu de travaux extraordinaires durant cet exercice.

3.6. Chapitre 6 : POLICE

6100 SECURITÉ PUBLIQUE

3511.00 Le décompte définitif de la péréquation 2018 pour la réforme policière s'est soldé par un montant de Fr. 40'408.— en faveur de l'Etat de Vaud.

6530 SDIS DE PAYERNE

3521.00 Participation au SDIS Broye-Vully à raison de Fr. 29.27 par habitant, ainsi qu'un complément (au lieu d'une rétrocession) pour la Commune de Payerne de Fr. 18'419.60 sur la participation 2017 et de Fr. 3.658.43 sur la participation 2018.

6600 OFFICE COMMUNAL DE PROTECTION CIVILE

3521.01 Participation région PCI 2019 à raison de Fr. 17.50 par habitant ainsi qu'une rétrocession en faveur de la Commune de Payerne de Fr. 15'317.41 sur la participation 2018.

3.7. Chapitre 7 : SÉCURITÉ SOCIALE**7100 SERVICE SOCIAL COMMUNAL**

3525.00 Participation communale de Fr. 68.43 par habitant.

7200 PRÉVOYANCE SOCIALE

3515.07 Participation communale de Fr. 19.12 par habitant ainsi qu'une rétrocession en faveur de la Commune de Payerne de Fr. 13'951.50 sur la participation 2018.

3515.10 Le décompte définitif de la péréquation 2018 pour la facture sociale s'est soldé par un montant de Fr. 144'799.— en faveur du Département de la santé et de l'action sociale.

7300 SANTÉ PUBLIQUE

3654.00 Participation communale de Fr. 92.— par habitant.

7400 OFFICE DU LOGEMENT

3665.02 Suppression de la participation des pouvoirs publics pour cet exercice, selon les instructions transmises par le Service des Communes et du Logement (SCL).

3.8. Chapitre 8 : SERVICES INDUSTRIELS**8100 SERVICE DES EAUX**

3121.01 Augmentation de l'achat d'eau auprès de la Commune de Corcelles-près-Payerne (AIEPV) en compensation de la diminution de nos propres sources.

3162.02 Pour entrer dans l'association du puits de la Vernaz (AIEPV), la Commune de Payerne a dû s'acquitter d'un montant de Fr. 150'000.—, correspondant à 50 % de la valeur des équipements existants réutilisables par l'association.

Concernant les rubriques 5100, 5200, 6530, et 6600, les comptes n'ont pas été validés par le Conseil intercommunal suite au report des délais liés au COVID-19. La commission de gestion avait toutefois déjà siégé et préavisé positivement.

4. Conclusions

Les comptes de l'exercice 2019 présentent un excédent de produits de Fr. 46'254.01 ceci après avoir procédé à des amortissements complémentaires et des versements à provisions pour un total de Fr. 600'000.— y compris un versement de Fr. 500'000.— pour la création d'un fond de réserve COVID -19. Ce fonds a été créé afin de financer des actions de solidarité en période de crise sanitaire et économique en faveur des associations communales, des commerces locaux et des manifestations locales, ainsi que des dépenses communales exceptionnelles.

L'augmentation des charges est supérieure de Fr. 23'926.— par rapport au budget soit 0.05 %. Sans tenir compte des amortissements et attributions supplémentaires les charges s'élèvent à Fr. 45'713'327.27 soit une diminution de 1,24 % par rapport au budget.

Le total des revenus se monte à Fr. 46'359'581.28 soit une augmentation de Fr. 609'644.— par rapport au budget soit 1.33 %.

Les impôts sur le revenu des personnes physiques se montent à Fr. 13'952'614.90 se situant ainsi légèrement en dessous des prévisions budgétaires soit 0.2 %. La Municipalité reste toujours très attentive à l'évolution des charges et face à l'évolution de la situation économique actuelle se soucie de l'évolution des revenus fiscaux pour les années 2020 et 2021.

La marge d'autofinancement de la Commune se monte à Fr. 4'100'509.25. Elle est en nette diminution par rapport à 2016. Malgré ceci, elle a permis de financer une partie de nos investissements, le solde de ces derniers ayant été financé par l'emprunt. La dette consolidée brute a augmenté d'environ Fr. 3 millions pour se situer aux alentours de Fr. 42 millions au 31 décembre 2019.

Les investissements réalisés répondent à une nécessité d'entretien du patrimoine communal et à une obligation légale pour les constructions scolaires ainsi qu'à l'évolution indispensable d'infrastructures par rapport aux besoins d'aujourd'hui.

Compte tenu de cette situation, la Municipalité devra peut-être envisager de prioriser ses futurs investissements afin de maintenir un endettement acceptable et lui permettre de faire face à ses obligations.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 13/2020 de la Municipalité du 18 mai 2020 ;
- ouï** le rapport de la Commission des finances ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver les comptes 2019 et d'en donner décharges aux organes responsables.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 18 mai 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 1^{er} Vice-président :

Le Secrétaire :

(LS)

A. Bersier

S. Wicht

Annexe : Comptes 2019

Municipal délégué : M. Eric Küng